ÉGALITÉ, LIBERTÉ.

A Marseille, le 28 Pluviose, an second de la République Française, une et indivisible.

MAIGNET, Représentant du peuple Français, envoyé dans les Départemens des Bouches du Rhône et de Vaucluse, pour organiser le Gouvernement Révolutionnaire.

A la Convention nationale,

Vous avez arrêté la guerre civile que Javogue organisoit entre les deux départemens du Puy-de-Dôme et de la Loire; vous avez rempli votre devoir : le mien est de répondre aux reproches qu'il m'adresse personnellement dans cet écrit, que Pitt seul pourroit avouer.

Il m'accuse d'avoir nommé mes frères membres de ce comité de salut public, dont le nom seul le met en convulsion.

Il en impose; c'est le peuple qui les y avoit portés depuis plus d'un an.

Envoyés dans le Puy-de-Dôme pour le faire lever en masse, et terminer, par ce moyen, un siège qui duroit depuis si long-temps, nous mîmes la guerre à l'ordre du jour; nous crûmes que toute autre affaire devoit cesser. Nous fermâmes les tribunaux et les administrations; nous les changeâmes en agences militaires : l'un de mes frères étoit administrateur du district, l'autre procureur de la commune d'Ambert; ils entrèrent comme tous les juges, tous les autres administrateurs, dans la seule autorité que nous laissions exister et où se fondoient toutes les autres; mon crime est donc de n'avoir pas pensé que mes frères devoient demeurer tranquilles

fm

dans leurs foyers, lorsque tous leurs concitoyens consacroient leurs vies à sauver la république.

Porteur d'une prétendue commission pour Marseille, j'ai à mon passage, mis en insurrection, contre lui, le département du Puy-de-Dôme.

Il se trompe encore : l'homme raisonnable, l'homme vraiment ami de la patrie, qui approche des lieux habités par Javogue, a une toute autre tâche à remplir, celle de calmer l'indignation que sa conduite fait naître. Il avoit eu soin de rendre pour moi cette tâche assez grande, assez difficile : j'ai excusé constamment sa tête par son cœur; veut-il me prouver que l'une est aussi mauvaise que l'autre? Je me rétracterai; mais je ne m'en livrerai pas moins tout entier à lui : je lui abandonne ma vie privée et ma vie publique! Qu'il entre dans mon ménage; il y verra l'homme convaincu que les vertus privées font les vertus publiques; qu'il me suive dans le directoire du département du Puy-de-Dôme en 1790; dans l'assemblée législative, en 1791; dans la Convention, en 1792; dans l'armée de la Mozelle, et notamment à Metz où j'ai resté pendant trois mois; sous les murs de Lyon, et dans Commune Affranchie; qu'il vienne à Marseille; que par-tout il interroge mes amis et mes ennemis; s'ils me trouvent un instant de foiblesse, qu'il me condamne.

MAIGNET.

DE L'IMPRIMERIE DE LOUGIFF, RUE SAINT-HONORÉ, No. 35.